MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement au titre de la session 2027 dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole dans la section : Sciences et techniques agronomiques option B : productions végétales

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours externes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours externe pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole dans la section Sciences et techniques agronomiques option B : productions végétales est composé comme suit :

Président :	M. Vincent STEINMETZ	Inspecteur général (MAASA - CGAAER)
Vice-présidente :	Mme Magali BENOIT	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Vice-président	M. Christian CANDALH	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Vice-présidente suppléante	Mme Marie-Paule DROILLARD	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)

Membres titulaires :	M. Guillaume BAPST	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (EPL d'Obernai)
	Mme Sandra BERTHON	Directrice adjointe d'établissement (EPL de Valence)
	M. Vincent CHAVEROT	Professeur de lycée professionnel agricole (EPL de Bourg-en-Bresse)
	Mme Audrey MAJCICA COMPAGNE	Professeure de lycée professionnel agricole hors classe (EPL de Besançon)
	M. Philippe RENARD	Professeur de lycée professionnel agricole hors classe (EPL du Pas-de-Calais site d'Arras)
	M. Matthieu RONIN	Professeur certifié de l'enseignement agricole (EPL de Montbrison)
	M. Florian SANCHEZ	Chargé d'inspection, faisant fonction d'inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)
Membres suppléantes		
	Mme Laurence CHAPELLE	Directrice adjointe d'établissement (EPL de Bourg-en-Bresse)
	Mme Charlotte GRARE	Professeure de lycée professionnel agricole (EPL du Pas-de-Calais site d'Arras)
	Mme Colette KIEFFER	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (EPL de Metz)
	Mme Virginie MECHAUSSIE	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (EPL de Périgueux)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 septembre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER